

Entente sur la protection de l'environnement relative à la cimenterie de Port-Daniel-Gascons

Rapport annuel 2025

Introduction

L'article 11.10 de l'Entente sur la protection de l'environnement relative à la cimenterie de Port-Daniel-Gascons (« Entente ») stipule que le Comité de l'environnement doit préparer un rapport d'activités annuel pour présentation à l'Assemblée générale annuelle du Mi'gmawei Mawio'mi Secrétariat (MMS). Ce rapport sera ensuite publié sur le site internet du MMS.

11.10 Rapport annuel

Le Comité de l'Environnement préparera un rapport d'activités annuel qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle du MMS chaque année et qui sera publié par la suite sur le site internet du MMS.

Ce rapport présente un résumé des activités principales pour l'année 2025.

A — Calendrier des rencontres du Comité

Le Comité de l'Environnement a tenu trois réunions en 2025 : le 18 mars, le 17 juin et le 23 septembre. Une quatrième réunion, initialement prévue pour le 17 décembre, a dû être reportée et s'est tenue le 6 janvier 2026.

Comme convenu lors de la réunion du 17 décembre 2024, lorsqu'une réunion ne peut pas avoir lieu selon le calendrier préétabli, elle est immédiatement reportée à une autre date afin de tenir quatre réunions par an dans la mesure du possible.

B – Plan de gestion de la biodiversité (PGB)

Le travail préparatoire aux inventaires qui seront effectués en 2026 dans le cadre du Plan de gestion de la biodiversité 2026 a été complété.

Entre autres, le cahier de charge, la méthodologie et les périodes de collecte des données ont été définis; les termes de référence, spécifications et autres documents nécessaires à l'appel d'offres ont été élaborés; la recommandation budgétaire pour 2026 a été préparée; le processus de revue et d'approbation des travaux préparatoires, de l'appel d'offres et de la sélection de l'entreprise à laquelle le contrat sera attribué ont été définis; et un plan triennal plus précisément défini a été élaboré dans le cadre du plan décennal de gestion de la biodiversité.

Les inventaires seront faits dans deux des quatre secteurs, soit la carrière et les terrains avoisinants. Ils utiliseront une méthodologie de collecte de données uniforme et des techniques similaires à celles utilisées dans les inventaires de référence de 2011-2013 pour une comparaison fiable, seuls les sites et les périodes de collecte étant différents.

L'appel d'offres sur invitation devrait être lancé au cours du premier trimestre de 2026, y compris à des firmes des trois communautés Mi'gmaq pouvant démontrer les capacités nécessaires pour effectuer les travaux.

Programme de suivi sur les espèces floristiques exotiques envahissantes et la revégétalisation

Dans le cadre du plan de restauration, l'hydro-ensemencement des parcelles qui ne sont plus en exploitation est effectué afin de couvrir les zones d'entreposage permanent des terres de découvertes aménagées au cours de l'année.

En 2024, une couche de terre végétale de 5 cm à 10 cm avait été appliquée sur la surface de la zone ciblée pour la revégétalisation cette année-là. L'hydro-ensemencement de la zone a été effectué en 2025 et un suivi a été fait à la fin de septembre, des photos montrant des signes de sécheresse. Le rapport de l'Institut Maurice-Lamontagne sur les résultats du suivi effectué en 2025 sera présenté à la réunion du comité de mars 2026.

Programme de suivi sur les espèces aquatiques envahissantes

En 2023, Ciment St Marys a entamé une collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans pour le suivi sur les espèces aquatiques envahissantes. Cette collaboration comprend l'installation de collecteurs de surveillance attachés au terminal maritime durant la période estivale.

En juin 2025 Ciment St Marys a distribué aux membres du Comité de l'Environnement l'infolettre du Ministère sur les constats du suivi réalisé en 2024.

Surveillance des récifs de homard

Le suivi des deux récifs à homards installés en 2020 dans le terminal maritime de Port-Daniel-Gascons a été réalisé par PESCA Environnement en 2021, 2023 et 2025, avec les objectifs suivants : vérifier la stabilité et l'état général des récifs; évaluer la colonisation des récifs et de l'environnement avoisinant par la flore et la faune; et évaluer la déposition de post-larves de homard sur la section centrale des récifs.

Le rapport sur le suivi réalisé en août 2025 a conclu que l'objectif de créer deux récifs artificiels productifs multigénérationnels pour le homard d'Amérique dans la baie de l'Anse à la Barbe a été atteint. Les récifs sont stables et aucun signe de subsidence ou d'ensablement dans le substrat n'a été observé.

Le rapport a été transmis aux membres du Comité à la suite de sa réunion du 6 janvier 2026, pour leur usage personnel en respectant la confidentialité. Il conclut le programme de surveillance des deux récifs de homard.

C — Projet de biomasse

Bien que ce projet relève du Comité de l'Entente sur les Répercussions et les Avantages Économiques (ERA), les membres du Comité de l'Environnement sont tenus au courant des progrès réalisés compte tenu de son impact sur l'environnement.

Ciment St Marys s'est fixé comme objectif de réduire l'utilisation de coke de pétrole dans la fabrication du ciment en ayant recours à des combustibles de remplacement à faible teneur en carbone, comme la biomasse de produits forestiers et les plastiques mixtes non recyclables.

Au cours de 2025, Ciment St Marys a continué l'évaluation financière du projet, terminé les étapes préliminaires pour le processus de demande d'autorisation et poursuivi les négociations avec le MMBC.

D — Réhabilitation du tronçon ferroviaire Caplan–Port-Daniel-Gascons

Ciment St. Marys a reçu le certificat d'autorisation environnementale du MELCCFP pour l'installation et l'exploitation de l'installation de chargement ferroviaire à son usine de Port-Daniel-Gascons. La construction a débuté en 2025 et l'installation de chargement

ferroviaire devrait être opérationnelle à l'été 2026 (des chargements ont eu lieu en janvier 2026 dans une installation temporaire).

Le réseau de distribution de Ciment St Marys utilise diverses combinaisons de transport routier, maritime et ferroviaire (les deux derniers modes de transport ont un impact environnemental plus faible que le transport routier). Cette installation permettra de réduire la quantité de ciment transportée par camion jusqu'à l'installation de transbordement de Richmond et d'augmenter légèrement le volume de ciment transporté par voie ferrée.

E — Titres d'exploitation minière

Ciment St Marys a commencé une revue de ses titres d'exploration minière afin de déterminer lesquels elle souhaite conserver — auquel cas elle doit démontrer une activité au cours des cinq dernières années — et si certains peuvent être abandonnés. Elle fera un suivi lors de la rencontre de mars 2026 du Comité de l'Environnement.

F — Communications

Une nouvelle version du pamphlet visant à informer les trois communautés Mi'gmaq ainsi que le personnel et les sous-traitants de la cimenterie des principaux éléments de *l'Entente sur la protection de l'environnement* a été transmise aux membres du Comité en avril 2025.

Février 2026